



Paris, le 17 septembre 2025

Réponse de l'UPRIGAZ à l'appel à contribution de la CE sur la révision du cadre de l'UE en matière de sécurité énergétique

La politique énergétique européenne repose sur trois piliers : la décarbonation, la sécurité d'approvisionnement et la recherche d'un coût de l'énergie compétitif.

L'UPRIGAZ observe que ces trois objectifs n'ont jamais été priorisés même si la Commission a semblé privilégier la lutte contre le réchauffement climatique.

La guerre en Ukraine et les tensions géopolitiques doivent conduire à placer la **sécurité d'approvisionnement au 1er plan** des préoccupations de l'Union ; la recherche d'une énergie compétitive arrivant en deuxième position.

L'UPRIGAZ se félicite que la Commission ait pleinement conscience de ces enjeux et s'attache à protéger les systèmes gaziers et électriques de l'UE contre les risques géopolitiques et climatiques.

En 1er lieu, pour l'UPRIGAZ, la sécurité d'approvisionnement implique une **diversification du mix énergétique et une diversification du mix électrique**. Dès lors, la volonté de l'UE d'accélérer l'électrification des usages et de réduire la place du gaz vont à l'encontre des exigences de sécurité d'approvisionnement. Attention à ne pas basculer d'une dépendance aux énergies importées à une dépendance aux équipements énergétiques importés ou largement dépendants de pays tiers.

En second lieu, la sécurité de notre approvisionnement énergétique est à envisager au travers de trois axes :

- Garantir la **sécurité d'approvisionnement des énergies importées** (pétrole et gaz). La crise russo-ukrainienne a démontré que les opérateurs de marché étaient capables dans des délais réduits d'approvisionner le marché européen malgré une réduction significative des importations en provenance de Russie. Les plans d'urgence mis en place dans les EM en application de la directive sur la sécurité d'approvisionnement

constituent **déjà** une réponse appropriée pour garantir la continuité de fourniture des consommateurs protégés en cas de crise systémique.

- Garantir la **sécurité d’approvisionnement en matières premières ou en technologies** nécessaires notamment au développement des ENR. Il ne peut y avoir de politique industrielle résiliente sans une sécurisation de l’approvisionnement en métaux rares, composants critiques et plus généralement en intrants. Pour autant, l’indépendance complète sur les chaînes de valeur n’est ni possible ni souhaitable pour l’Europe : il nous faudra consentir à certaines dépendances choisies et interdépendances avec d’autres pays. L’UE pourrait utilement réaliser une cartographie de nos dépendances en matière d’approvisionnements critiques et des risques qui y sont associés
- La sécurité d’approvisionnement repose sur des **réseaux de transport et de distribution de gaz et d’électricité résilients** face à des attaques cyber. L’UPRIGAZ suggère que l’ENSOE pratique des *stress tests* à l’image des *stress tests* gaz de l’ENSOG et que les résultats conduisent à la mise en place de mesures améliorant la résilience de ces infrastructures (adaptation de l’architecture des réseaux, renforcement des interconnexions...) La question du partage des coûts de ces investissements de sécurité au bénéfice de l’ensemble des consommateurs européens devra être posée.

La révision propose quatre options stratégiques. L’une d’elles consisterait à créer un règlement unique pour couvrir la sécurité énergétique dans les secteurs de l’électricité, du gaz « et d’autres vecteurs d’énergie » comme l’hydrogène, en fusionnant des dispositions allant du règlement sur la sécurité de l’approvisionnement en gaz au règlement sur la préparation aux risques dans le secteur de l’électricité. L’UPRIGAZ n’y est pas favorable eu égard aux spécificités de chacune des énergies.

Deux autres options permettraient d’harmoniser les mesures existantes ou de les renforcer de manière ciblée pour répondre aux défis liés au changement climatique, aux cyberattaques et aux attaques hybrides sur les infrastructures critiques. L’UPRIGAZ est favorable à des mesures d’harmonisation tout en veillant à ne pas entraver le fonctionnement des marchés et l’action des opérateurs de marché.

Une dernière option centraliserait la surveillance de la sécurité énergétique au niveau de l’UE. L’UPRIGAZ privilégie une coordination des actions menées par les EM en matière de sécurité d’approvisionnement. En revanche, l’Union pourrait utilement dresser une cartographie de nos dépendances en matière d’approvisionnements critiques et des risques qui y sont associés.